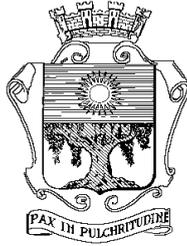


AR PREFECTURE

006-210600110-20180516-09-DE
Reçu le 30/05/2018



COMMUNE DE BEAULIEU-SUR-MER

**SOUS-TRAITE D'EXPLOITATION D'UN ETABLISSEMENT BALNEAIRE
PLAGE DE LA BAIE DES FOURMIS – LOT N°1**

AVENANT N°1

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L1411-1 et suivants,

Vu le Code de l'environnement et notamment l'article L321-9,

Vu le décret n°2006-608 du 26 mai 2006 relatif aux concessions de plages,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 27 janvier 2005 modifié par avenant accordant à la ville de Beaulieu-sur-Mer la concession des plages naturelles pour une durée de quinze ans,

VU le plan « Baie des Fourmis » de la concession des plages naturelles,

Vu l'arrêté préfectoral du 24 avril 1997 réglementant l'organisation de la sécurité des plages, baignades et activités nautiques sur le littoral des Alpes-Maritimes et ses annexes,

Vu la délibération n°07 du 9 juin 2015 par laquelle le Conseil Municipal de Beaulieu sur Mer a approuvé le principe de la délégation de service public d'un établissement balnéaire situé sur le domaine public maritime (lot n°1) et le domaine public communal - plage naturelle de la baie des Fourmis,

Vu la délibération Municipale n°02 du 22 décembre 2015 portant sur le choix du délégataire et approbation du contrat de délégation de l'établissement balnéaire situé plage de la Baie des Fourmis (lot n°1),

Vu le sous-traité d'exploitation du lot n°1 situé plage de la Baie des Fourmis du 15 février 2016,

ENTRE

LA COMMUNE DE BEAULIEU-SUR-MER, sise Hôtel de Ville, 3, Bd Maréchal Leclerc à Beaulieu-sur-Mer représentée par Monsieur Roger ROUX, Maire de la Ville de BEAULIEU-SUR-MER et dûment habilité par délibération du Conseil Municipal n°.....

Ci-après dénommée « la commune ou l'autorité délégante »,

D'UNE PART,

Et

LA SARL CAO - n° SIRET 81906134200013, ayant son siège social sis Baie des Fourmis à Beaulieu-sur-Mer (06310),

Ci-après dénommée « le sous-traitant ou le délégataire »,

D'AUTRE PART

PREAMBULE :

Considérant que la SARL CAO, ayant son siège social sis plage de la Baie des Fourmis à Beaulieu-sur-Mer, est délégataire du lot de plage n°1 situé plage de la Baie des Fourmis au titre du sous-traité d'exploitation en date du 15 février 2016.

Considérant que par courrier du 02 novembre 2017, M. Loïc AMADEI, gérant, a informé la commune de l'inscription à l'ordre du jour de la prochaine Assemblée générale de la SARL CAO, qui se tiendra le 30 novembre 2017, de la résolution du changement de gérance avec la désignation de M. Rudy ORSONI.

Considérant que la DDTM / service maritime a émis un avis favorable à ce changement de gérance

Considérant qu'il convient de répondre favorablement à cette demande.

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :**Article 1er – Changement de gérance**

A compter du 1^{er} décembre 2017, Monsieur Rudy ORSINI, domicilié 4, avenue du Parc à NICE (06100), est gérant de la SARL CAO en lieu et place de Monsieur Loïc AMADEI.

Article 2 – Notification

Le présent avenant n°1 au sous-traité d'exploitation du 15 février 2016 sera notifié par lettre RAR à M. Rudy ORSINI, gérant de la SARL CAO.

Fait à Beaulieu-sur-Mer, en trois exemplaires, le

Le Maire,
Roger ROUX

Le sous-traitant (1),

(1) mention manuscrite « lu et approuvé »